

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 23**Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

PRESENTS : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

EXCUSES AVEC POUVOIR : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

EXCUSES : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Fadoua GERVAIS

OBJET : DENOMINATION DE L'IMPASSE AU DROIT DU CHEMIN DU MOULIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient d'attribuer un nom différent à l'impasse située au droit du « chemin du moulin » à l'arrière du restaurant scolaire.

Considérant les propositions reçues pour dénommer cette impasse :

- Impasse de la Cantine
- Impasse du/des meunier(s)
- Impasse du temps qui passe
- Impasse du grain ou Impasse du Bon Grain
- Impasse de la meunerie (2)
- Impasse de la meule
- Impasse J-L Métaireau

Vu les propositions du comité aménagement du territoire en date du 30 août 2023 pour dénommer l'impasse,

Vu les préférences des riverains habitant l'impasse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la dénomination « Impasse du Bon Grain » pour l'impasse au droit du chemin du moulin près du restaurant scolaire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Joël BARAUD

